

Association
pour la
protection du site
& de
l'environnement
de Sainte
Marguerite

5 bd de la République
44380 - PORNICHE

PRO.SI.MAR

Editorial: **AG - PLU - Sécurité - Eoliennes**

Vous venez de recevoir notre bulletin n°5 de juin, et voici déjà le n°6 ! Ce n'est pas que PROSIMAR devient soudain plus active: c'est seulement la préparation de notre Assemblée Générale annuelle, qui se tiendra le **vendredi 10 août à 10h, salle du Moulin d'Argent** comme d'habitude...

Nous souhaitons vous y retrouver encore plus nombreux cette année, car l'environnement de notre association évolue, et en 1^{er} lieu la reconnaissance de son caractère environnemental par **le renouvellement de son agrément** au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Nous avons envoyé un dossier argumenté à la Préfecture, et en réponse reçu un accusé de réception précisant que, en l'absence de réponse d'ici décembre, c'est que l'agrément aura été refusé!!! Bref, une non-décision remplacerait un refus motivé! **Dans ce contexte, une assistance très nombreuse à nos AG serait garante de notre représentativité!**

Cet hiver et ce printemps, la municipalité a procédé à une révision du PLU. 2007, 2010, 2012: un tel rythme est difficile à suivre par des bénévoles comme nous, et les enquêtes publiques devraient être tenues pendant les périodes où les résidents secondaires peuvent y être associés.

La municipalité vient de publier un intéressant opuscule qui montre l'enchaînement des réalisations de 2008 à 2012. L'activité est impressionnante, mais en termes d'urbanisme et de développement durable, les bonnes intentions doivent être traduites dans le concret... Plutôt qu'une présentation détaillée des activités passées, nous souhaitons une présentation claire et précise des objectifs et du futur proposé. Il n'appartient pas à notre association de juger des priorités qui relèvent de la responsabilité politique ou du choix des moyens à engager, mais nous sommes en droit de critiquer des décisions (*ex: permis de construire aberrant*), ou des absences de décisions (*ex: stationnement Av^e des Roches*), qui ne s'expliquent que par négligence, ou par manque de bon sens, plutôt que par la nécessité de moyens coûteux!

Enfin, le **grand projet d'éoliennes en mer sur le banc de Guérande** nous touche directement, non seulement par l'atteinte à notre horizon marin (*en face de Ste Marguerite, sur 1/5e de cet horizon*), mais surtout par l'atteinte irréversible à la qualité des eaux littorales, déjà très dégradées, qui enlèverait tout attrait touristique à la Côte d'Amour... Avec d'autres, nous sommes engagés dans des recours pour obtenir, si le projet était maintenu, la relocalisation hors du Banc de Guérande - haut lieu de bio-diversité -

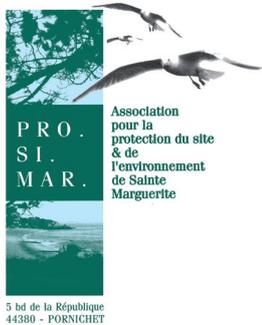
La Commission Nationale de Débat Public vient de décider (04 juillet) de mettre en place « *une commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de St Nazaire* ». Profitons-en pour nous manifester!

C'est pourquoi, nous vous demanderons en AG Extraordinaire de ratifier la modification de statuts qui nous permettra d'ester en justice, même si le renouvellement d'agrément nous était refusé. C'est aussi pourquoi nous vous sollicitons dès cette année pour une cotisation volontaire dédiée à la lutte contre ce projet dans le but de constituer des réserves financières suffisantes avec les autres associations pour tenir les procédures juridiques sur plusieurs années. Cette année sera peut-être la dernière où l'Etat nous accordera le dégrèvement fiscal sur nos cotisations !

Des sujets dont nous reparlerons lors de notre AG...

Alain DORÉ

Président de PRO.SI.MAR



PRO.SI.MAR

Correspondance:
Chez M. J. Suard
67, Avenue du Littoral
44380 PORNICHE

Président: 06 8020 3840
V-Président: 06 7770 5122

info@prosimar.org

RETROUVEZ
PRO.SI.MAR SUR
LE WEB:

www.prosimar.org

Bureau et CA:

Président:: Alain Doré
V-P délégué: Hervé Jamet
Secrétaire: Jo Touvet
Trésorier: Léon Garnier
Secrétaire-adj.: Jacques Suard
Trésorier-adj. Jean-Pierre
Raymondi
Membres: Stéphane Aerts
Martine Buron
Arnaud Darmaillacq
Jean-Pierre Doutriaux
Jean-Pierre Furet
Henry Garnier
Claude Gérard
Michèle Jussier
Pierre-Arnaud Lebonnois
Guy Maïer
Jeannick Martel
Roger Roux
Président d'honneur:
Maxime Labarbe
V-Présidente d'honneur:
Bernadette Damien
Autres membres d'honneur
Marie-Madeleine Relliet
Raymond Hocdé
Yves Sorin

Siège: Espace C. Flammarion
5 Bd de la République
44380 Pornichet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport d'activités

1 - 2011 : une année plus studieuse

Après les festivités de 2010 qui célébraient notre 80e anniversaire, l'année 2011 fut plus studieuse avec une répartition inégale des activités:

- la sécurité routière avenue du Littoral,
- la participation à l'agenda 21 de Pornichet,
- une grande assiduité aux réunions du Conseil de quartier Littoral,
- le suivi de l'urbanisme et des permis de construire,
- des contacts étroits avec la Fédération Presqu'île Environnement, l'association Estuaires Loire-Vilaine et le collectif DLM

Notre Conseil d'Administration s'est réuni les 5 mars, 29 avril, 18 juin, 27 août et 29 octobre, et notre Assemblée Générale s'est tenue le 5 août 2011.

2 - la sécurité routière avenue du Littoral,

Depuis des années, PROSIMAR alerte les édiles sur les problèmes de sécurité tout au long de l'avenue du Littoral, après la sécurisation et la mise en sens unique des avenues des Becquerel et de Bonne Source. Tout d'abord, en 2010, nous avons obtenu quelques aménagements de stationnement des véhicules au niveau des commerces, et suite malheureusement aux accidents mortels, la sécurisation des virages de Ker Juliette. En juillet 2011, le rond-point de Congrigoux a été créé en remplacement des feux tricolores, ce dont nous nous félicitons, mais il fallait aussi des ralentisseurs aux croisements des avenues qui mènent à la plage. Ceux-ci ont été enfin réalisés début 2012 ! Mais il reste encore un énorme travail à réaliser pour mettre la circulation en accord avec les exigences réglementaires (Loi 2005-102 du 11 février 2005 : accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées et par extension aux familles avec voitures d'enfants et poussettes) ou les pratiques modernes de circulations douces...

3 - la participation à l'agenda 21 de Pornichet,

Des représentants de notre conseil d'administration ont assisté à la réunion inaugurale, puis deux d'entre eux suivent plus particulièrement les ateliers mis en place fin 2011, après la phase de diagnostic. Actions à suivre en 2012.

4 - une grande assiduité aux réunions du Conseil de quartier Littoral,

Le représentant de PROSIMAR au conseil de quartier Littoral, a été particulièrement assidu à ses réunions, même si l'efficacité de cette structure de concertation reste assez décevante, au vu de la lenteur des réalisations et des promesses sans cesse repoussées...Saluons l'initiative de la Charte Citoyenne, discutée par tous les conseils de quartier. Action en 2012.

5 - le suivi de l'urbanisme et des permis de construire (Villa Mona, Pépinière, Cavaro) :

Villa Mona : En mars 2011, nous sommes intervenus auprès du service de l'urbanisme au sujet du Permis de Construire accordé pour la restauration de la villa Mona, et sa transformation en maison d'hôtes. Sans nous opposer aux transformations envisagées, nous nous sommes étonnés de la délivrance de ce PC selon le PLU 2007 et non 2010, et surtout nous avons mis en cause les conditions d'accès par un portail qui devrait être en retrait pour réserver une zone de sécurité à ce niveau peu dégagé de l'avenue du Littoral.

Pépinière : De même, les conditions de délivrance d'un certificat d'urbanisme et d'un permis de construire Avenue de la Pépinière selon le PLU2007, 4 et 8 jours après le vote du PLU 2010, mais quelques jours avant sa promulgation officielle, nous ont conduit à interroger le Maire. La réponse orale du Service de l'Urbanisme fut plutôt embarrassée !

Cavaro : nous avons également interrogé ce service sur un PC délivré avenue de Cavaro, conduisant à un abattage discutable de quantité d'arbres : la réponse

fut qu'en absence de règlement d'AVAP (ex-ZPPAUP), le service n'a pas les moyens d'imposer d'autres choix !

Finalement, PROSIMAR est particulièrement déçue par nombre de cas révélateurs : la municipalité actuelle, bien que s'étant engagée fermement sur le PLU, ne mène pas toujours un urbanisme raisonnable et raisonné !

6 - Diverses questions telles l'aménagement de la plage (Clubs, bars, etc...) ou le traitement des chenilles processionnaires,

Nombre de questions diverses ont été abordées, telles que :

- Chenilles processionnaires : traitement aérien réalisé le 26 septembre 2011.
- La présence des grands arbres Cupressus, et leur sauvegarde.
- Club Poséidon : le renouveau de ce club nous a conduits à nous interroger sur la rationalisation des espaces dédiés de la plage de Ste Marguerite...
- Parking de Congrigoux : réduire au maximum l'emprise, voire déplacer le manège.
- Demande à l'adjointe chargée des plages d'afficher les résultats des prélèvements pendant la saison...
- Suivi des travaux d'EcoSiernes

7 - des contacts étroits avec la Fédération Presqu'île Environnement, l'association Estuaires Loire-Vilaine, la participation active au collectif DLM...

PROSIMAR est confronté à un environnement beaucoup plus large que la Commune de Pornichet, ce qui l'a conduit à se rapprocher des autres associations locales en adhérant à la Fédération Presqu'île Environnement. Le caractère balnéaire nous tourne vers la mer, et nous soutenons par notre adhésion l'association Estuaires Loire Vilaine. Enfin, en complément de ces deux adhésions, PROSIMAR est membre fondateur du collectif DLM « Défense de la Mer », dont l'action vise :

- la défense et la sauvegarde des espaces classés Natura 2000 en mer face aux côtes;
- l'éloignement suffisant des zones de clapage des vases et sédiments de dragage du chenal et la surveillance des conditions des dragages par « surverse » des estuaires et des ports;
- l'opposition à la construction de parcs d'éoliennes industrielles sur le site particulièrement riche en biodiversité qu'est le Banc de Guérande ...
- la vigilance sur les apports des bassins versants locaux, et toute autre action visant à la sauvegarde de la biodiversité des fonds marins, de la qualité des eaux, de l'intégrité des côtes et des plages.

Les contributions de PROSIMAR ont été principalement consacrées à l'appel d'offres **Eolien en mer**

En 2011, PROSIMAR a diffusé 3 Bulletins d'information à tous ses adhérents, en remplacement de la traditionnelle lettre circulaire. Le n°2 a été diffusé en avril, avec l'envoi des attestations fiscales.

RAPPORT FINANCIER 2011

Avoir (en €) au	31.12.2011	01.01.2011	Exercice	2011	2010
Compte Chèques	2.563,95	1.799,36	Recettes	3 747,78	4 077
Livret Association	2.604,36	2550,58	Cotisations	2 694,00	3 692
Placement évolutif	25.000,00	25.000,00	Autres (contentieux)	1 000,00	
Total en Banque	30 168,31	29.349,94	Intérêts	53,78	385
Cotisations perçues d'avance	-447,00		Dépenses	3 337,41	6 968
Cotisations à encaisser	84,00		administration	771,39	1 788
Résultat de l'exercice		410,37	Evènements & AG	336,82	2 178
Total	29 760,31	29 760,31	Défibrillateur		2 414
			Analyse Eaux		588
			Contentieux	2 229,20	
			Résultat de l'exercice	410,37	-2.892

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires
Vendredi 10 août 2012 - 10h

PROJET DE RESOLUTIONS :

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2011, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2012-2013 comme suit: Cotisation simple: 15 € ; Cotisation couple / famille: 21 € ; Cotisation soutien: >42 € ; Cotisation Personne Morale: 30 € .

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de MM Hervé JAMET et Jean-Pierre RAYMONDI, qui prendront fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2016.

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire élit : etau Conseil d'Administration: leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2015.

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire élit : etau Conseil d'Administration: leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2016.

Résolution n°7 : L'Assemblée Générale Extraordinaire ratifie la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts, adoptée par le CA du 15 juin:

Article 1 : OBJET et DENOMINATION

OBJET : « *L'association a vocation à intervenir sur le quartier de Ste Marguerite de Pornichet - c'est-à-dire de la partie de la commune de Pornichet comprise entre Bonne Source et la commune de St Nazaire - et sur ses abords terrestres et maritimes, ses alentours dont la zone de coupure d'urbanisation entre Sainte Marguerite et Saint Marc-sur-mer (entre Pornichet et St Nazaire) »*

« Promouvoir toutes activités et entreprendre toutes actions tendant à la Protection de la Nature, à la Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine, bâti ou naturel, à la qualité des eaux à terre et en mer et leur biodiversité, à la lutte contre la pollution terrestre et maritime, à la sécurité des personnes et des biens et à la qualité du cadre de vie de ses habitants permanents ou résidents occasionnels ou touristiques. »

DENOMINATION : « *Association pour la Protection du Site et de l'Environnement de S^{te} Marguerite de Pornichet, dite PROSIMAR. »*

AGENDA

AG PROSIMAR

Salle du Moulin d'Argent

vendredi 10 août: 10h

EXPOSITIONS

Chapelle Ste Marguerite :

P: peintures	S: sculptures	
1er—13 juillet:	FABY	P
14 - 20 juillet :	YVES ROBIN	P
23 - 29 juillet:	Ph. LEGRAND	S
	MAERI	P
30 juillet - 5 août::	SEENU	S
	DECROZE	P
8 -14 août::	P. GEFFRIAUD	P/S phot.
15 - 21 août:	P-A LEBONNOIS	P



REGATE Ste MARGUERITE

Plage de Ste Marguerite—Club EOLE

Dimanche 15 août 2011

Spécial « Eolien en Mer »

Appel de cotisation de soutien:

Les associations de la Presqu'île Guérandaises réunies au sein du Collectif DLM constituent une réserve financière pour financer les recours contre ce projet et l'information du public.

PROSIMAR, association contributrice, propose à ses adhérents de souscrire une cotisation de soutien libre, qui fera cette année l'objet d'un reçu fiscal.

Profitez de cette -peut-être- dernière année pour faire financer par l'Etat lui-même ce type d'action!

(voir bulletin de souscription ci-joint)